

# L'EMANCIPATEUR

en encart : attestation fiscale

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 380 - Avril 2021

édito

Confrontés à une pandémie majeure et historique, les retraités payent un lourd tribut. Cette pandémie a également mis à nu les défaillances et carences de l'Etat, les ravages du système économique libéral basé sur la rentabilité, le profit à tout prix, en ignorant les conséquences sanitaire et sociales, fermant les yeux sur la précarité, la pauvreté, qui touchent bon nombre de citoyens dont des retraités. Cette crise démontre l'utilité et le besoin en services publics, sanitaires et sociaux de qualité.

Comme par enchantement, nos gouvernants ont pu dégager des moyens financiers énormes et sont d'une générosité sans limite pour le patronat. Mais qui va payer la note ? Les milliardaires ? Les millionnaires ? Les banques ? Les actionnaires ? Pour nous, ce ne peut être ni les salariés, ni les chômeurs, ni les retraités, ni les précaires. La question se posera d'ici peu. La défiscalisation des aides et des primes ne va rien arranger si ce n'est mettre en difficulté financière les organismes sociaux.

Heures supplémentaires 800 000 en 2018 = 500 000 emplois équivalent temps plein et 2 milliards de recette en moins pour la Sécurité sociale (source Dare et Insee).

Avoirs français 300 milliards d'euros dans les paradis fiscaux, c'est l'équivalent de 15 % du PIB annuel de la France. Imposés au taux légal, ce sont 60 à 80 milliards d'euros qui échappent chaque année au fisc, c'est-à-dire, pratiquement

le budget annuel de l'Education Nationale.

Tout cela, risque de remettre en cause notre système social. Mais, sous l'impulsion de la Cgt, dans des formes adaptées, partout en France, des luttes se mènent. Donnons-leur un cadre collectif afin que le mois de mai incarne un printemps des luttes avec un coup d'envoi le 1er mai.

**L'intersyndicale départementale Cgt, FSU, Solidaires, FO appelle à la manifestation le 1er mai : 10h30 place de la Liberté à Toulon, 10h30 sous-préfecture Draguignan.**

Emile Gondran

DE PLUS EN PLUS DE PAUVRES EN FRANCE

POURTAUT, J'AI SUPPRIMÉ  
LA TAXE D'HABITATION !

JE N'AI PLUS  
D'HABITATION...

C'EST BALLOT !



## sommaire

- 1 - Edito
- 2 - Les nantis ne sont ni les retraités, ni les salariés
- 3 - Plus de 100 000 morts  
- Les plus riches...
- 4, 5 - Pharmacie : honoraires de dispensation
- 6 - Passeport sanitaire  
- Projet de loi climat
- 7 - Nécrologie
- 8 - Agenda et activités du syndicat

En encart :  
attestation fiscale



L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58

Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon

Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Patrick Buvat

N° CPPAP 0321S07751 - Journal édité par nos soins.

# Les nantis ne sont ni les retraités, ni les salariés

*On nous l'assène depuis un moment déjà : nous serions des nantis et des privilégiés. Notre niveau de vie serait supérieur à celui des actifs et nous profiterions de la pandémie car nos pensions n'ont pas été touchées. Face à ce déferlement de contre-vérités, il est donc nécessaire de rétablir une fois encore la réalité de la situation.*

Car contrairement à ces « mensonges de classe », nous subissons une dégradation importante de notre pouvoir d'achat et le niveau de nos pensions et notre niveau de vie ne cessent de se dégrader : si les pensions nettes (avec CSG à 8,3%, la CASA, la CRDS...) ont augmenté de 6,26% entre 2008 et le 1er janvier 2020, l'indice des prix INSEE (hors tabac) a évolué de 12,93% et le SMIC de 20,05%. Entre 2013 et 2018 la pension moyenne a perdu 0,4% par an. De plus en plus de retraités, y compris de la Fonction Publique ont des pensions mensuelles inférieures à 1000 Euros. Depuis 2017 et l'arrivée de Macron, le pouvoir d'achat des retraités a perdu 5,5% (Blocage quasi-total du montant des pensions, augmentation de 26% de la CSG...) et dans le même temps, nous subissons comme le reste de la population les multiples augmentations des prix (Alimentation, habillement, carburants, EDF/GDF, banques, poste, mutuelles...).

Cette dégradation rapide et dramatique des pensions est confirmée par les études récentes de la DREES et du COR. Et pendant ce temps le gouvernement a multiplié les cadeaux

aux grandes entreprises ainsi qu'aux plus fortunés et il continue à déverser des dizaines de milliards pour aider les entreprises du CAC40 à maintenir leurs profits sans engagement de leur part en matière d'emploi et de salaire et notre pays compte désormais 4 milliardaires de plus.

La campagne de stigmatisation des retraités et des personnes âgées en général se poursuit et s'amplifie avec la complicité des médias aux ordres. La « production » du journal patronal « Les Echos » en date du 9 avril en est un modèle du genre. Sous le titre « *Les actifs se sont sacrifiés pour les retraités, qu'auront-ils en retour ?* » le plumitif néo-libéral en chef du journal, Dominique Seux, laisse dégouliner sa haine de classe sur les retraités et nous prêche (ou souhaite ?!) un véritable conflit de génération car les retraités sont les grands gagnants de la crise du Covid : « *leurs revenus sont entre 10 et 15% supérieurs à ceux des actifs* » et en plus c'est sur eux « *que sont par définition, concentrés les actifs immobiliers* » et d'affirmer : « *les actifs et les jeunes en particulier sont perdants sur tous les tableaux* ». Et sa conclusion a le mérite de la clarté en regrettant que le niveau

de la CSG des retraités ne soit pas aligné sur celui des actifs, que la réforme des retraites n'a pas été à son terme, l'absence de taxe Covid... Cerise sur le gâteau il prône une « *meilleure répartition des richesses* », oui mais... « *entre les générations* ». La boucle est bouclée ! Pas touche au Capital.

Bien sûr, nous ne tomberons pas dans le piège grossier « *du conflit des générations* » tendu par nos adversaires de classe et nous devrons dans la période qui s'ouvre, travailler avec les salariés, les jeunes, les privés d'emploi à faire grandir un puissant mouvement intergénérationnel solidaire pour imposer les revendications du monde du travail.

**Pour les retraites, l'urgence est le versement immédiat de 300 euros.**

**Mais nous devons aussi exiger la revalorisation des pensions en fonction de l'évolution du salaire moyen, la prise en charge à 100% de la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale et l'accès à la santé pour tous. C'est possible tout de suite... La France ne manque pas d'argent mais de justice sociale !**

Michel RENOUF

# Plus de 100 000 morts : et moi, et moi, et moi !

*100 000 morts en un an (plus selon les spécialistes, car ce chiffre ne prend en compte que les décédés à l'hôpital), 30 000 entre janvier et mars 2021, terrible bilan de l'incurie et de l'entêtement de Macron à ne pas vouloir écouter les scientifiques qui, dès le début de l'année, avaient alerté sur la vague de contaminations et d'hospitalisations en soins critiques pour mars.*

Le monarque, sourd et aveugle, et arc bouté sur ses certitudes et ses dessins à caractère politique et électoraliste, s'est répandu depuis l'étranger pour dire qu'il avait eu raison de ne pas confiner car les prévisions des scientifiques n'étaient pas au rendez-vous. Buté, il refuse d'assumer ses erreurs.

Quelle irresponsabilité, quel déni ! Car ces scientifiques avaient raison.

Fin mars, 40 000 contaminés et 350 morts par jour, une contamination galopante dans les écoles dont les élèves transmettent le virus à leurs familles, les lits de réanimation occupés à plus de 100 %, les soignants épuisés ou malades, et des réanimateurs qui annoncent la mort dans l'âme qu'ils seront contraints de « faire des choix », c'est à dire trier parmi les patients ceux qui seront admis en réanimation et ceux qui devraient l'être et ne le seront pas, qui mourront.

Le manque de personnels formés pour ces soins spécifiques ne permet pas l'ouverture en nombre suffisant de lits



de réanimation, sachant que ceux soi-disant ouverts résultent uniquement de la fermeture de lits destinés à d'autres soins. En fait, il n'y a donc pas de création de lits !

S'ajoutent les milliers de déprogrammations de soins et interventions chirurgicales, qui vont se traduire là aussi par des décès à moyen terme, comme par exemple ceux dus aux cancers non traités.

Tout cela est une incontestable démonstration que depuis 4 ans qu'il est chef de l'État, Macron, en autocrate, « président épidémiologiste », a poursuivi l'asphyxie, l'étranglement et la casse de l'hôpital public, et en même temps de la sécurité sociale.

Avec le ministre de l'économie Bruno Le Maire, c'est « l'économie first ». Les morts ? Silence !

Ils protègent et défendent le capital, fidèles à leur politique néolibérale, une politique qui tue.

Macron, Castex, Véran, Blanquer, sont responsables de cette effrayante catastrophe, dont tout indique que si la gestion de la pandémie avait été conduite et organisée avec discernement et moyens adéquats – masques, tests, tracé, isolement, prévention, vaccins, - en faisant confiance à ceux qui savent de quoi ils parlent, le bilan serait beaucoup moins lourd.

Il faudra qu'ils rendent des comptes. Et il faudra se souvenir de qui est responsable de ce drame.

Claude BOUY

## Les plus riches vivent douze ans de plus que les pauvres

On entend souvent cette phrase et pourtant les chiffres démontrent bien l'inverse. En effet, les inégalités sociales se traduisent par des inégalités très fortes en termes d'espérances de vie. Pour les hommes on peut observer près de douze années d'écart d'espérance de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches. Pour les femmes, les inégalités se chiffrent autour de huit années.

**Réduire ces inégalités doit être une priorité.** Il existe plusieurs explications possibles à ces chiffres, comme l'accès difficile aux soins, à une alimentation

de qualité ou encore le fait que le travail pénible est souvent lié à un salaire faible. Ces inégalités sont tout à fait inacceptables. Elles justifient amplement le départ en retraite plus tôt pour les salariés confrontés-e-s aux travaux pénibles bien qu'il ne s'agisse que d'un palliatif à des problèmes devant être traités en amont. L'augmentation du niveau de vie des plus pauvres et les inégalités sont donc loin d'être un luxe, mais constituent une nécessité vitale pour des millions de Français.es. En France en 2020, la pauvreté continue de tuer précocement des millions d'individus parce qu'ils n'ont pas la chance d'être riches.

# Pharmacie : honoraires de dispensation

## Le savez-vous ?

Lorsque nous allons chercher des médicaments à la pharmacie, on présente sa carte vitale, éventuellement sa carte mutuelle, puis on repart avec les remèdes sans rien payer ou quelques fois en réglant ceux qui ne sont pas remboursés (de plus en plus hélas !).

Ce qui se passe derrière - administrativement - n'est pas immédiatement visible, et pour se rendre compte de ce qui suit, il faut regarder au verso de l'ordonnance « le justificatif Vitale », équivalent facture.

Pourtant, la Sécurité sociale et la mutuelle remboursent directement le pharmacien (tiers payant) le prix des remèdes **PLUS LES HONORAIRES DE DISPENSATION.**



## Que sont ces honoraires de dispensation ?

➔ Ces honoraires ont été instaurés en 2015 pour compenser « le manque à gagner du fait de la mise en place des médicaments génériques » puis **3 supplémentaires en janvier 2019 !** Ils ont été régulièrement revalorisés et représentent aujourd'hui **80% des revenus d'une pharmacie.**

➔ Cinq types d'honoraires **CUMULABLES**, qui sont remboursés par la Sécurité sociale (65%) et les complémentaires :

## 2015

### • Honoraires de dispensation à la boîte - (1,02 €) (2,76 € - boîte trimestrielle)

**Tous les médicaments (remboursables ou non) sont concernés.** Cette rémunération est destinée à « valoriser le rôle de professionnel de santé » du pharmacien ainsi que « sa fonction de conseil ». Honoraires de dispensation **pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire.**

### • Honoraire médicament remboursable - HDR - (0,51 €)

Rémunère l'**exécution de toute ordonnance** comportant un ou plusieurs médicaments. Cet honoraire est sensé rémunérer le traitement de l'ordonnance (vérification, conseil, délivrance du remède, gestion carte vitale...) Honoraire **facturé 1 fois par ordonnance pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire.**

## 2019

### • Honoraire dispensation « complexe » - HC - (0,31 €)

Cet honoraire qui concerne les **ordonnances de plus de 5 médicaments est facturé une fois pour chaque ordonnance** est pris en charge à **100% par l'assurance maladie.**

### • Honoraire médicament dit « spécifique » - HDE - (3,57 €)

La liste des **médicaments spécifiques** retenus pour la facturation des honoraires relatifs aux dispensations particulières comprend un large panel :

- Les **médicaments** à prescription initiale hospitalière (antiviraux, immunosuppresseurs...);

- Les **médicaments** à prescription initiale réservée aux spécialistes.

Cette liste fermée établie en annexe de la convention nationale (HDE) représente tout de même 4300 médicaments avec notamment le traitement du diabète, l'hypertension, le cholestérol, les maladies cardiovasculaire... **Les personnes âgées et les personnes à risques sont les plus concernées.**

Cet honoraire facturé **une fois pour chaque ordonnance est pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire.**

• **Honoraire « liés à l'âge » du patient - HDA - (1,58 €)**

Appliqué aux **moins de 3 ans et plus de 70 ans**, cet honoraire **facturé une fois pour chaque ordonnance est pris en charge par l'assurance maladie et la complémentaire.**

## **CONSEQUENCES: ➡ Une augmentation des coûts**

Exemple d'une personne de plus de 70 ans ayant un traitement après AVC (Kardégic 160) :

**Coût en 2018 : 3,07 €** (2,05 € prix remède + 1,02 € honoraire/boite)

**Coût en 2021 : 8,73 €** (2,05 € prix remède + 1,02 € honoraire/boite + 0,51 € honoraire médicament remboursable + 1,58 € honoraire lié à l'âge + 3,57 € honoraire médicament spécifique)

**Soit près du TRIPLE ! Aux frais de la Sécu et des mutuelles (pour ceux qui en ont une).**

## **REMARQUES :**

➡ **Une officine pharmaceutique est rémunérée en pourcentage du médicament vendu. Elle perçoit une marge (payée par la sécurité sociale) pour chaque médicament. Le tarif de ce médicament est fixé, il n'est pas libre (mais plus il est cher plus la marge est conséquente).**

➡ La marge que cette officine réalise sur la « délivrabilité » d'un médicament est la même pour un médicament classique que son générique. Par exemple, le pharmacien gagne 3,14 € de marge quand il délivre un médicament classique à 10 € ou son générique à 5 €.

➡ Si le pharmacien délivre **un médicament générique** coûtant 5 € (prix usine), le laboratoire peut lui verser 0,85 centimes. S'il délivre le médicament classique, il ne touche rien en plus.

➡ **20% de son activité** repose sur la parapharmacie, les dispositifs médicaux et les médicaments non remboursables.

➡ Mais à la différence de la « délivrabilité » des **médicaments remboursables bien réglementés**, cette partie de l'activité pharmaceutique ne l'est pas. **Les prix sont librement fixés par les fabricants et le pharmacien fixe donc lui-même sa marge** (elle peut aller de 17 à 40% du prix usine).

**Le motif de « manque à gagner » n'est donc pas si évident.**

**Un des buts du développement des « génériques » était de faire des économies à la Sécurité sociale, mais vu que les honoraires de dispensation sont remboursés en partie par celle-ci, on peut légitimement se demander à qui cela profite.**

**Les honoraires de dispensation « liés à l'âge » ne sont ils pas discriminatoires ? Qu'en pense le législateur ? Ces mesures passées « en douce » interpellent les politiques, les syndicats, les mutuelles, les associations de défense des consommateurs.**

**Le peuple, quoi !**

Henry GRAMONDO



# Passeport sanitaire : des inégalités et de réels problèmes de confidentialité

*Plusieurs pays, dont la France, « réfléchissent » à l'instauration des « passes sanitaires » ou autres « passeports vaccinaux », censés permettre de desserrer l'étau du covid19 autour de nos vies.*



D'autres ont franchi le pas, soit sont sur le point de le faire rapidement. Même s'ils sont souvent confondus, les deux concepts ne répondent pas aux mêmes enjeux. Le « passe sanitaire » peut être mis en place au niveau national pour permettre l'ouverture des restaurants, des commerces et des lieux culturels, avec l'enregistrement à leur entrée en scannant un QR sur son téléphone portable.

Une version plus drastique consiste à conditionner l'accès à ces lieux aux personnes pouvant « prouver » leur non contamination au virus avec au choix : par un test PCR de moins de 48 heures (voire de moins de 72 heures), ou par un test antigénique « fiable », par un certificat de vaccination, par un document attestant de la présence d'anticorps.

Le « passeport vaccinal », comme son nom l'indique, est censé faciliter les déplacements internationaux, en plus de ce qu'autorise le « passe

sanitaire ».

Mais dans tous les cas, quid des millions de personnes qui ne seront pas vaccinées ?

Deux poids et deux mesures ! Inégalités et discriminations !

S'ajoutent des risques juridiques, éthiques, et politiques.



Il est impossible d'imposer des restrictions liées à l'obtention d'un vaccin si celui-ci n'a pas été proposé à toute la population. Or, en France, on en est très loin, et on en sera même très loin cet été, ou seulement 30 millions de français, au mieux, seront vaccinés.

S'ajoute le fait que de nombreuses personnes sont non vaccinées du fait de contre-indications médicales.

Enfin, compte-tenu de l'importante progression des piratages, se pose la question du secret médical et des informations de caractère privé : quelle garantie y-a-t-il de la protection de ces données ?

De plus, quelle autre garantie qu'elles ne seront pas transmises aux employeurs ?

Macron et son gouvernement pourraient bien profiter de l'occasion pour imposer de nouvelles atteintes aux libertés démocratiques, syndicales et individuelles.

Claude BOUY



## Projet de loi climat : amendements refusés !

- Taxer les dividendes pour financer des investissements pour le climat : irrecevable
- Réduire les allègements de cotisations patronales des entreprises non vertueuses en matière d'environnement : irrecevable
- Conditionner à des engagements et contreparties écologiques les

- milliards d'euros de crédits d'impôts offerts aux entreprises : irrecevable
- Réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 au lieu des 40 % prévus : irrecevable
- Empêcher les banques d'investir dans les énergies fossiles : irrecevable
- Mettre fin au plastique à usage

unique : irrecevable

- Interdire les coupes rases en forêts : irrecevable

- Créer des territoires pilotes en matière de santé environnementale : irrecevable

- Infliger des amendes aux entreprises pour non-publication de leur rapport climat : irrecevable.

Tous ces amendements déposés par des députés de gauche dans le cadre du projet de loi « climat » ont été jetés à la poubelle sans débat par la macronie, au motif qu'ils n'auraient

aucun lien avec ce projet de loi.

Or, l'article 45 de la Constitution stipule que « *tout amendement est recevable dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte déposé ou transmis* ».

Tous les amendements cités ci-dessus, c'est incontestable, ont bien un lien direct avec les très importantes questions sur l'écologie, le réchauffement climatique, l'environnement, la préservation de la planète : mais Macron et son gouvernement s'en moquent éperdument, leur prétendu

engagement vert est bien une tartuferie, comme le fait que seulement 46 propositions de la Convention citoyenne sur le climat ont été retenues sur les 149 ayant été avancées, soit les moins contraignantes.

La France a été sévèrement épinglée au niveau international pour son faible engagement écologique, mais la macronie s'acharne à empêcher les députés d'exercer leur mandat : le caractère autoritaire de Macron s'aggrave.

CB

### Patrick Reynier

Comment ne pas oublier ?

Comment ne pas passer à la suite ?

Non... surtout ne pas passer à la suite mais plutôt se souvenir... toujours et pour toujours...

C'est ce que nous devons faire.

Notre camarade et ami Patrick Reynier ancien trésorier du syndicat, fidèle parmi les fidèles nous a quitté un samedi soir bien cruel des suites d'une maladie dégueulasse...

Une Grande tristesse nous prenait au fond des tripes...

Parce que Patrick était d'une gentillesse peu commune, parce qu'il avait pendant longtemps fait le travail du trésorier dans l'ombre pendant que le syndicat bougeait dans tous les sens... Patrick comme un point fixe, comme un passeur de témoin pour la génération suivante avec recul, discernement, dévouement et toujours avec de la tendresse fraternelle.

On perd un copain adorable. Son absence sera lourde. Sa bienveillance nous manquera...

Qu'est-ce qu'on t'a aimé Patrick !

Tu étais toujours là...

Tu seras toujours là dans nos cœurs et nos consciences...

Adésias Patrick !

Pour le syndicat CGT de l'arsenal de Toulon et ses antennes.  
Richard ROMEO-GIBERTI



C'est avec stupéfaction et tristesse que nous avons appris le départ précipité de notre camarade Patrick Reynier. Parti en ACAATA, il n'aura pas eu le temps de profiter de sa retraite.

Ancien trésorier de la CGT Naval Group Toulon, il fut membre de la Commission Exécutive du syndicat des retraités du MinDef.

Sa gentillesse et sa discrétion n'occul-taient en rien ses convictions de classe. Il n'aura jamais fait l'économie de sa personne dans l'engagement qui est le nôtre. Discret, mais connu et surtout apprécié, c'est un grand nombre de camarades de la Corporation, actifs comme retraités, étaient présents lors de son dernier « voyage » au crématorium de Cuers.

Le secrétariat y a bien évidemment pris part afin de lui témoigner les hommages qu'il se doit.

Pour le syndicat retraités Min.Def.  
Michel CANESTRELLI

---

### Etienne BASSAC

**Il était le petit dernier d'une fratrie de quatre enfants dont trois sœurs. Fils d'un ouvrier de l'arsenal communiste, il continua sur les traces de son père.**

**Réfractaire lors de la guerre d'Algérie, il fut envoyé dans le sud algérien où il découvrit l'amitié avec les Touaregs qui lui firent cadeau d'un fennec...**

**Puis au retour, il entra à l'arsenal de Toulon et fut nommé à la Renardière qui dépendait du CEM (Centre d'Essai de la Méditerranée). Il fut élu à la commission d'avancement CGT des TSO et fut membre du syndicat des retraités.**

**Responsable syndical, il organisa l'occupation de la Renardière avec les camarades du Mourillon. Ce fut un moment très fort de luttes syndicales et de la vie du syndicat : passer une nuit d'occupation dans un établissement militaire pour sauvegarder l'emploi et le site. Quelle audace... Etienne était un homme droit, fidèle autant à ses idées qu'à ses camarades et très juste.**

Janine DOREL

## ■ Agenda et activités du syndicat

- **Jeu**di 25 mars : distribution sur les marchés de Toulon et La Seyne (USR83) action du 31 mars.
- **Jeu**di 26 mars : participation à la CE de la CGT arsenal et ses antennes.
- **Samedi 27 mars** : rassemblement et manifestation à Toulon de l'IHS Cgt pour la défense de la rue Pierre Semard, ancien résistant, secrétaire général de la fédération des cheminots Cgt et dirigeant PCF.
- **Mardi 30 mars** : rassemblement de soutien devant le tribunal d'Aix les Milles pour Gilles Piazzoli délégué du personnel et secrétaire de l'UL de Draguignan, pour avoir répondu à une communication de son employeur (la MSA) « oubliant » de mentionner Ambroise Croizat ministre du travail PC et ancien secrétaire général Cgt de la fédération de la métallurgie, dans la création de la Sécurité sociale.
- **Mercredi 31 mars** : à l'appel des 9 organisations syndicales et associatives manifestation place de La Liberté avec la création d'une chaîne humaine pour la défense de notre pouvoir d'achat. Pour notre syndicat, une vingtaine de participants.
- **Mercredi 5 avril et lundi 12 avril** : secrétariat avec préparation bureau et Commission Exécutive, renforcement, point sur notre activité revendicative...
- **Jeu**di 8 avril bureau avec ordre du jour : point sur organisation, *Emancipateur* mois d'avril, Comité Général UCR, participation à la CE syndicat arsenal Toulon, congrès USR83, actions passées et à venir, congrès FNTE, adhésion à ECTL...
- **Etat d'organisation** : 334 FNI encaissés et 24 non encore réglés, 2 adhésions, 1 continuité syndicale, 3 décès.
- **Le congrès de l'USR83** se tiendra les 7 et 8 octobre.
- **Mais aussi de nombreuses luttes qui se développent dans notre département** : commerces, fonction publique, EDF, Centre départemental de l'enfance, Pomponiana, Educ action AESH...



30 mars, Aix les Milles



31 mars, Toulon

## ■ Formation

Depuis le premier confinement, le syndicat a investi dans des moyens de communication modernes (caméra, microphone...) afin de continuer à pouvoir échanger avec l'ensemble de ses adhérents. Or, force est de constater que trop peu de nos militants ne sont à même d'utiliser ce matériel.

Aussi, pour y remédier, le bureau du syndicat a-t-il acté la mise en place d'une formation interne au syndicat. Celle-ci couvrira la totalité de la réalisation de vidéos, de l'enregistrement jusqu'au montage final en passant par la prise de son et la réalisation de génériques.

Des volontaires se sont déjà inscrits et une première session de formation communication sera mise en place d'ici peu.

Chacune et chacun a conscience de l'importance de la communication dans la bataille des idées, les retraités ne feront pas l'impasse sur les moyens de communication modernes.

Michel Canestrelli